



MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2019 – BAREME DEPARTEMENTAL de MAYOTTE

Bonifications	Éléments du barème	Points	Type de bonifications
Bonifications réglementaires (priorités légales)	Réintégration après détachement, congé parental, CLD	Priorité 1	Manuelle
	Rapprochements de conjoints (RC)/Parent isolé (PI)/ Autorité parentale conjointe (APC)	25 points	Soumise à une demande préalable de l'agent et à l'envoi de pièces justificatives
	Situation d'handicap (agent ou conjoint ou enfant)	Priorité 2	Soumise à une demande préalable de l'agent et à l'envoi de pièces justificatives
	Exercice en REP / REP+	3 points	Automatique
	Exercice dans une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement (cf. liste des écoles dans circulaire p.6)	3 ans (10 points) - 4 ans (15 points) - 5 ans (20 points)	Automatique
	Enseignants touchés par une mesure de carte scolaire	500 points	Automatique
	Formulation chaque année d' une même demande de mutation	A compter de 2020.	Caractère répété d'une demande ainsi que son ancienneté: la bonification sera déclenchée à compter de la deuxième participation pour les candidats formulant chaque année, le même vœu n°1, que ce vœu soit précis ou qu'il corresponde à un vœu géographique.
	Ancienneté générale de service (AGS)	1 point par année, 1/12ème de point par mois et 1/360ème de point par jour). Pour les néo titulaires de PE : 1 point par année (le redoublement et la prolongation ne comptent pas).	Automatique
	DE (directeur d'école) : Enseignant faisant fonction de DE	90 points	Automatique
	Enseignant non spécialisé exerçant en ASH et demandant un maintien de poste	20 points	Automatique
Bonifications départementales	Situations sociales et médicales	15 points	Soumise à une demande préalable de l'agent et à l'envoi de pièces justificatives
	Ancienneté sur poste à titre définitif	A compter de la 4ème année, 1 point par an avec un maximum de 20 points	Automatique
	FAEX : Enseignants s'engageant pour l'inscription sur la liste d'aptitude de DE	40 points	Automatique
	CPC : Enseignant s'engageant dans la formation CAFIPEMF	100 points	Automatique
	IAI : Enseignant s'engageant dans la formation CAFIPEMF	40 points	Automatique

En cas d'egalité de barème, les agents seront départagés selon les critères suivants :

1. AGS
2. Echelon
3. AGE du candidat (du plus âgé au plus jeune)

